

PSE : PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT

La PSE ou prévention-santé-environnement est un enseignement uniquement dispensé dans les filières professionnelles (CAP ou Bac Pro).

Il vise à former des individus responsables, sensibilisés à la prévention, non seulement pour leur santé, mais aussi au sein de leur environnement, en particulier professionnel.

L'enseignement s'organise autour de trois grandes thématiques, toutes abordées de la seconde à la terminale :

- A : L'individu responsable de son capital santé.
- B : L'individu responsable dans son environnement.
- C : L'individu acteur de prévention dans son milieu professionnel.

Le volume horaire est d'une heure hebdomadaire, chaque année

PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT (PSE) : **SECONDE**

THEMATIQUE A L'INDIVIDU RESPONSABLE DE SON CAPITAL SANTE	THEMATIQUE B L'INDIVIDU RESPONSABLE DANS SON ENVIRONNEMENT	THEMATIQUE C L'INDIVIDU ACTEUR DE PREVENTION DANS SON MILIEU PROFESSIONNEL
MODULE A1 : LE SYSTEME DE SANTE	MODULE B1 : L'ALIMENTATION ECORESponsable	MODULE C1 : LES ENJEUX DE LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL
MODULE A2 : LES RYTHMES BIOLOGIQUES – LE SOMMEIL		
MODULE A3 : L'ACTIVITE PHYSIQUE	MODULE B2 : LES RISQUES MAJEURS	MODULE C2 : LES NOTIONS DE BASE EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
MODULE A4 : LES ADDICTIONS		
MODULE A5 : LA SEXUALITE - LA CONTRACEPTION		

PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT (PSE) : **PREMIERE**

THEMATIQUE A L'INDIVIDU RESPONSABLE DE SON CAPITAL SANTE	THEMATIQUE B L'INDIVIDU RESPONSABLE DANS SON ENVIRONNEMENT	THEMATIQUE C L'INDIVIDU ACTEUR DE PREVENTION DANS SON MILIEU PROFESSIONNEL
MODULE A6 : LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES	MODULE B3 : LE BRUIT AU QUOTIDIEN	MODULE C3 : LES ACTEURS DE LA PREVENTION
MODULE A7 : LES PRATIQUES ALIMENTAIRES		
MODULE A8 : LE STRESS AU QUOTIDIEN	MODULE B4 : L'EAU ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE	MODULE C4 : L'ASSISTANCE ET LE SECOURS EN MILIEU PROFESSIONNEL
		MODULE C5 : L'ANALYSE DES RISQUES PROFESSIONNELS
		MODULE C6 : ANALYSE D'UN RISQUE SPECIFIQUE

PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT (PSE) : **TERMINALE**

THEMATIQUE A L'INDIVIDU RESPONSABLE DE SON CAPITAL SANTE	THEMATIQUE B L'INDIVIDU RESPONSABLE DANS SON ENVIRONNEMENT	THEMATIQUE C L'INDIVIDU ACTEUR DE PREVENTION DANS SON MILIEU PROFESSIONNEL
MODULE A9 : LA SECURITE ALIMENTAIRE	MODULE B5 : LES RESSOURCES EN ENERGIE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE	MODULE C7 : SUIVI DE LA SANTE AU TRAVAIL
		MODULE C8 : DECLARATION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES
		MODULE C9 : LES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX
		MODULE C10 : LES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE AU TRAVAIL